

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2018

AGRICULTURE DURABLE POUR L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1094)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 27

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 43, substituer au mot :

« européenne »

le mot :

« française ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La souveraineté alimentaire française ne doit pas s'effacer devant les intérêts de l'Union européenne.